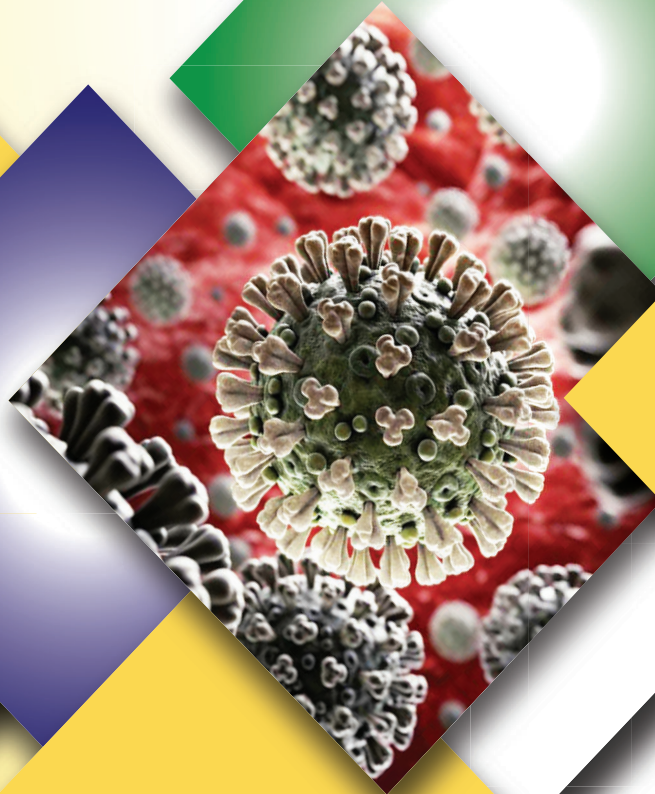




RIPOSTE RÉGIONALE DE LA SADC FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Axée sur les secteurs de la santé, des
transports et de la sécurité alimentaire

Bulletin No.12



#COVID19SADC

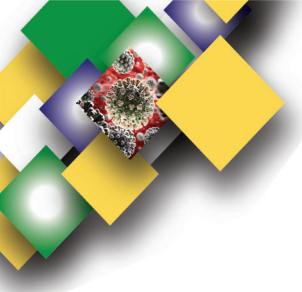


TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|------|
| Résumé Analytique | 2 |
| 1 Situation Épidémiologique Mondiale | 3 |
| 2 Situation de la Pandémie de Covid-19 dans la Région de la SADC | 4 |
| 3 Orientation Révisée de L'oms sur la Surveillance de la COVID-19 | 5 |
| 4 Perspectives Économiques | 6 |
| 5 Impact Sur Les Secteurs des TIC | 8 |
| 6 Impact sur les Secteurs des Météorologie | 8 |
| 7 Transport et Facilitation du Commerce | 8 |

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La treizième édition du rapport de Covid-19 de la SADC est publiée au moment où la région africaine de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) vient de conclure la 70e session du Comité régional africain tenue par vidéoconférence à partir du Congo-Brazzaville. La réunion a fait le point sur la situation sanitaire générale du continent mais surtout sur les défis posés par la pandémie de Covid-19 ainsi que sur les mesures prises par les États membres afin d'endiguer la pandémie.

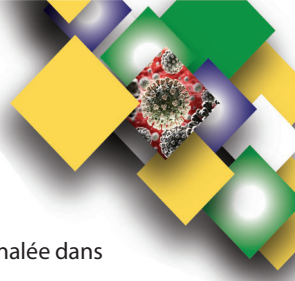
Le rapport présente les points saillants de la situation mondiale, continentale et régionale liée à la Covid-19. Par ailleurs, une étude de cas sur le programme de soins à domicile de la Covid-19 en Zambie et sur la manière dont le programme contribue à alléger la charge des soins dans les établissements de santé a été réalisée.

Le rapport fournit ensuite un guide de surveillance de l'OMS que les États membres sont invités à utiliser.

Compte tenu de l'impact de la Covid-19 sur la croissance économique, le rapport fait référence aux facilités de prêt de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) qui ont été utilisées par les États membres dans le cadre des initiatives de relance économique adoptées par ces derniers. Enfin, le rapport met en évidence l'impact de la Covid-19 sur des secteurs tels que les TIC, la météorologie et les transports, entre autres.

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS SONT RÉSUMÉES CI-DESSOUS

- les États membres sont invités à adapter et à mettre en œuvre des mesures de soins à domicile dans la mesure du possible, afin de soulager les établissements de santé surchargés ;
- les États membres sont invités à former les agents de santé communautaires à la gestion des soins à domicile de la Covid-19 et à continuer à soutenir les structures de soins de santé au niveau communautaire par le biais de programmes de renforcement des capacités et de formation;
- les États membres sont invités à mettre en œuvre les lignes directrices tripartites de la SADC sur la circulation des biens et des services pendant la pandémie de Covid-19 et à informer le Secrétariat sur toute nouvelle révision des lignes directrices nationales ;
- les États membres sont encouragés à renforcer les capacités de dépistage de Covid-19 afin de réduire les retards enregistrés aux frontières ;
- les États membres sont invités à se procurer des dispositifs tels que les assistants numériques personnels (PDA), etc. afin de permettre au projet pilote d'être entrepris comme prévu ;
- les États membres sont tenus de nommer des équipes nationales de coordination du système de gestion des essais cliniques (CTMS) avec un coordinateur et d'en informer le Secrétariat ; et
- les opérateurs sont tenus de continuer à s'enregistrer sur le CTMS et à télécharger les informations sur les véhicules et les conducteurs.



1. SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE MONDIALE

Plus de **1,7 million** de nouveaux cas de Covid-19 et **39 000 nouveaux** décès ont été signalés à l'OMS pour la semaine du 23 août, soit une baisse de **5%** du nombre de cas et de **12%** du nombre de décès par rapport à la semaine précédente (10 au 16 août). Un total cumulé de plus de **23 millions** de cas et **800 000 décès** ont été signalés jusqu'à présent.

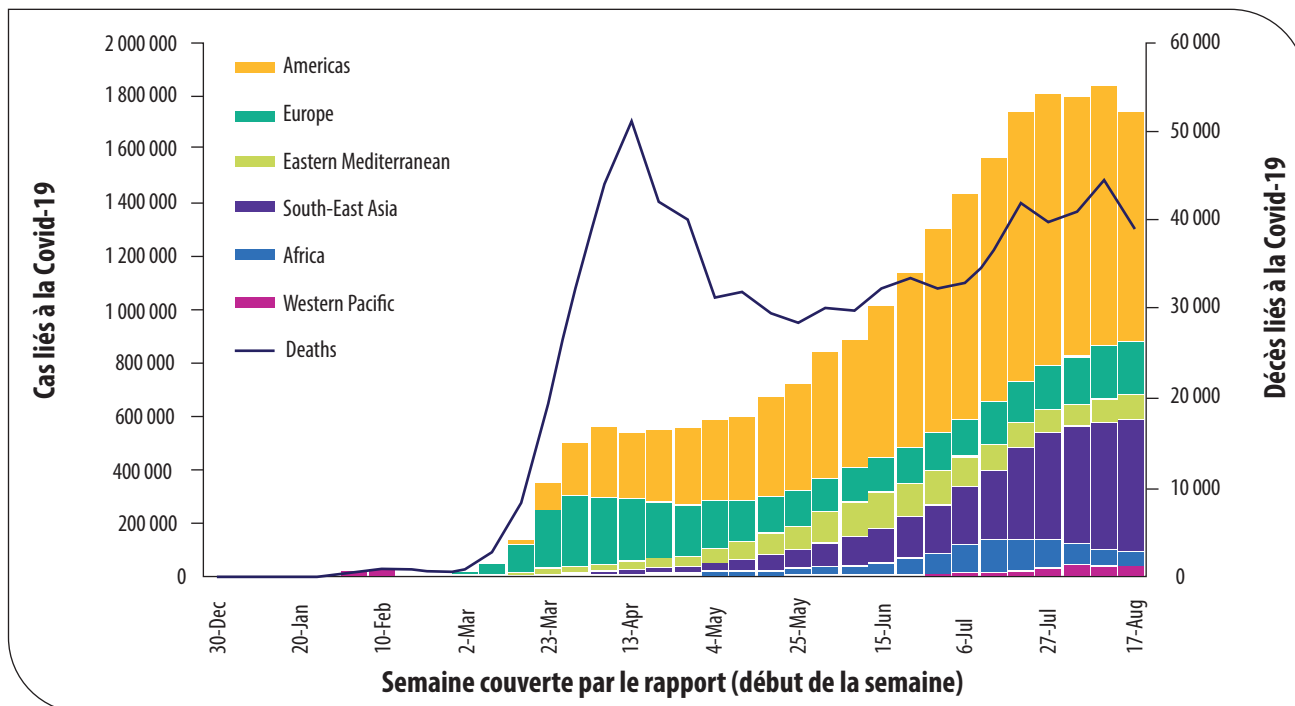
1.1 Situation épidémiologique sur le continent africain

Le nombre de cas et de décès signalés sur le continent africain a diminué de **8%** et **11%** respectivement au cours des sept derniers jours, principalement en raison d'une diminution des cas signalés en Algérie, au Ghana, au Kenya, au Sénégal et en Afrique du Sud.

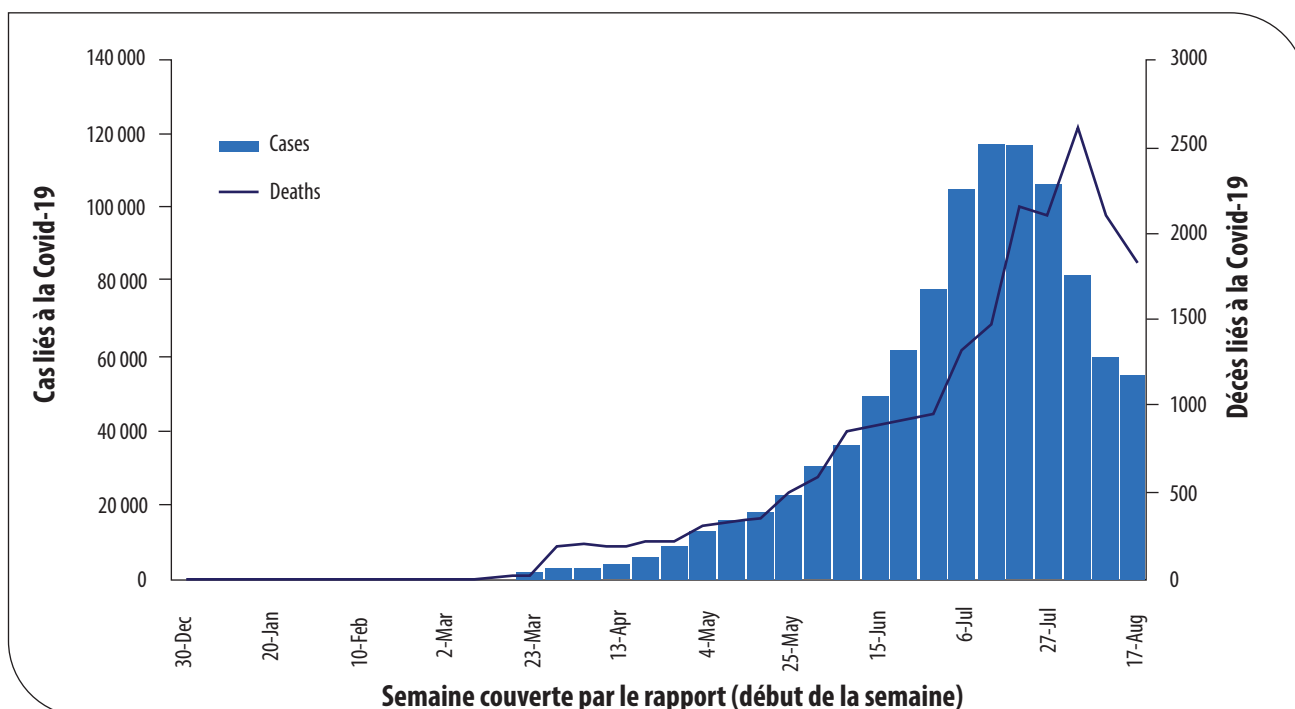
Malgré la baisse générale du nombre de cas dans la région, l'Ouganda a enregistré une augmentation de plus de 300%. Une transmission commu-

nautaire intensive a été signalée dans la capitale, Kampala.

L'Éthiopie a continué à faire état d'une augmentation du nombre de cas et de décès ; de même, la Namibie et le Nigeria ont fait état d'une augmentation de **55%** et de **19%** du nombre de cas respectivement. Après 22 jours d'absence de cas, l'île Maurice a signalé deux nouveaux cas de rapatriés en provenance d'un pays voisin.



Nombre de cas et de décès liés à la Covid-19 signalés chaque semaine par région de l'OMS, du 30 décembre au 23 août 2020



Nombre de cas et de décès liés à la Covid-19 signalés chaque semaine par région en Afrique, données recueillies au 23 août 2020

2. SITUATION DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 DANS LA RÉGION DE LA SADC

Tableau 1: Le tableau ci-dessous présente la situation de la Covid-19 dans la région de la SADC

| Pays | Cas confirmés | # total de décès | Rétablissement | Cas actifs | Cas par 1M |
|----------------|---------------|------------------|----------------|--------------|-------------|
| Angola | 2654 | 108 | 1071 | 1475 | 80 |
| Botswana | 1724 | 6 | 493 | 202 | 731 |
| Comores | 423 | 7 | 399 | 17 | 485 |
| R.D. Congo | 10097 | 258 | 133 | 706 | 112 |
| Eswatini | 4577 | 91 | 3529 | 957 | 3938 |
| Lesotho | 1085 | 31 | 528 | 526 | 506 |
| Madagascar | 14863 | 192 | 13832 | 839 | 535 |
| Malawi | 5566 | 175 | 3160 | 2231 | 290 |
| Maurice | 355 | 10 | 335 | 10 | 279 |
| Moçambique | 3916 | 23 | 2170 | 1721 | 125 |
| Namibie | 7550 | 75 | 3327 | 4148 | 2963 |
| Seychelles | 136 | 0 | 127 | 9 | 1382 |
| Afrique du Sud | 627041 | 14149 | 540923 | 71969 | 10551 |
| Tanzanie | 509 | 21 | 183 | 305 | 9 |
| Zambie | 12097 | 288 | 11469 | 340 | 655 |
| Zimbabwe | 6497 | 202 | 5221 | 1074 | 436 |
| SADC | 699090 | 15636 | 586900 | 86529 | 2137 |

Source: Worldometer: septembre 2020

2.1 Le programme de soins à domicile de la Covid-19 en Zambie

Peu après que la Zambie ait signalé ses premiers cas de Covid-19 en mars 2020, l'Institut national de santé publique du pays a lancé un dépistage intensif et ciblé des cas dans les populations et les lieux à haut risque. La Zambie enregistrait un nombre croissant de cas et le gouvernement prévoyait déjà que dans certaines régions du pays, la capacité des hôpitaux ne serait pas en mesure de faire face à cette situation et ne permettrait pas de traiter un grand nombre de patients en même temps.

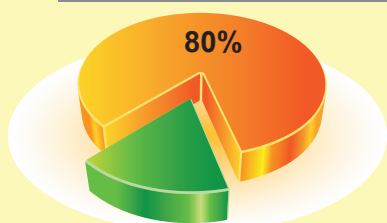
À la suite de l'augmentation du nombre de cas de Covid-19 dans la ville de Nakonde, au nord du pays, un centre commercial très animé où circulent des personnes et des camions, les autorités sanitaires ont étendu les tests de dépistage, mais les

infections ont augmenté au point de menacer de submerger le système de santé.

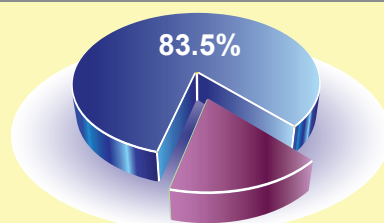
Dans le cadre du système de soins à domicile, les patients atteints de Covid-19 asymptomatiques et légèrement symptomatiques de moins de 50 ans sans pathologie sous-jacente ni comorbidité sont pris en charge à domicile par des familles avec le soutien de bénévoles de la communauté. Les patients présentant des symptômes modérés ou sévères sont admis dans un établissement de santé. Les soins à domicile sont mis en œuvre dans le cadre du plan national d'intervention.

Une vingtaine de cliniciens en rotation dans le district de Nakonde supervisent les bénévoles de la communauté.

Afin de garantir l'efficacité des soins à domicile, un responsable de l'hygiène du milieu évalue des aspects clés tels que le nombre de personnes partageant une maison, la possibilité pour le patient de disposer d'une chambre pour s'isoler et la présence éventuelle de personnes présentant des comorbidités susceptibles d'être à risque. Une fois les bonnes conditions réunies, un agent de santé communautaire est chargé de fournir des soins, en effectuant des visites fréquentes afin de vérifier les progrès accomplis. En cas d'absence de symptômes, le patient reste à la maison. En cas de symptômes, le bénévole de la communauté communie avec un agent de santé qualifié qui décide de la nécessité d'envoyer un clinicien afin d'évaluer une éventuelle hospitalisation de cette personne.



80%
ENVIRON 75 À 80% DES CAS CONFIRMÉS EN ZAMBIE SONT ASYMPTOMATIQUES. SUR LES 941 CAS

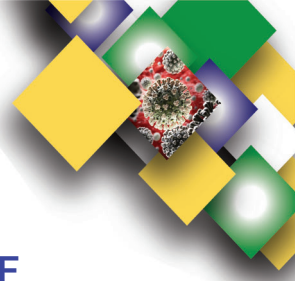


83.5%
786 (83,5%) ÉTAIENT SOIGNÉS À DOMICILE ET LE RESTE DANS DES CENTRES D'ISOLEMENT

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a soutenu la formation d'agents de santé communautaires qui contribuent désormais à alléger le fardeau que représente la Covid-19 dans les établissements de santé zambiens. Le système de soins à domicile mis en place dans la province de Muchinga, dont fait partie Nakonde, a été adopté dans les huit provinces du pays. Le système de soins à domicile s'est avéré bénéfique tant pour les patients que pour les établissements et a allégé la surcharge des établissements.

Source: OMS/AFRO août 2020

ACTIFS AU 17 AOÛT 2020



3- ORIENTATION RÉVISÉE DE L'OMS SUR LA SURVEILLANCE

L'OMS a publié des orientations de surveillance de la Covid-19 dont le lien figure ci-dessous.
file:///C:/Users/Downloads/WHO-2019-nCoV-SurveillanceGuidance-2020.7-eng.pdf

Voici quelques définitions clés contenues dans les orientations, afin de faciliter la consultation par les États membres

Définition d'un contact

Un contact est une personne qui a subi l'une des expositions suivantes au cours des 2 jours précédant et des 14 jours suivant l'apparition des symptômes d'un cas probable ou confirmé :

- contact face à face avec un cas probable ou confirmé dans un rayon de 1 mètre et pendant au moins 15 minutes;
- contact physique direct avec un cas probable ou confirmé ;
- prise en charge directe d'un patient atteint de la Covid-19 probable ou confirmée sans utiliser;
- autres situations indiquées par les évaluations locales des risques.

Cas suspecté de Covid-19

Une personne qui répond aux critères cliniques ET épidémiologiques :

(a) Critères cliniques :

1. Apparition aiguë de la fièvre ET de la toux;

OU

2. Apparition aiguë d'au moins TROIS des signes ou symptômes suivants : fièvre, toux, faiblesse/fatigue générale, maux de tête, myalgie, mal de gorge, coryza, dyspnée, nausées/vomissements, diarrhée, altération de l'état mental.

ET

(b) Critères épidémiologiques:

- Résider ou travailler dans une zone à haut risque de transmission du virus : par exemple, dans un cadre résidentiel fermé et dans un cadre humanitaire, comme un camp ou une sorte de camp de personnes déplacées, à n'importe quel moment dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes;
- OU
- Résider ou se rendre dans une zone de transmission communautaire à n'importe quel moment dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes;
- OU
- Travailler dans le domaine de la santé, y compris dans les établissements de santé et les ménages, à n'importe quel moment dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes.

Un patient atteint d'une maladie respiratoire aiguë sévère (SARI : infection respiratoire aiguë avec antécédents de fièvre ou fièvre mesurée de $\geq 38\text{ C}^\circ$; et toux ; avec apparition dans les 10 derniers jours ; et qui nécessite une hospitalisation).

Cas probable de Covid-19

● Un patient qui répond aux critères cliniques ci-dessus ET qui est un contact d'un cas probable ou confirmé, ou qui est épidémiologiquement lié à un ou plusieurs groupes de cas dont au moins un cas confirmé a été identifié dans ce groupe.

● Cas suspecté (décrit ci-dessus) avec imagerie thoracique montrant des signes indiquant la présence de la maladie à Covid-19.

● Une personne présentant une perte récente de l'odorat ou du goût en l'absence de toute autre cause identifiée.

Cas confirmé de Covid-19

● Une personne dont le laboratoire a confirmé l'infection par Covid-19, quels que soient les signes et symptômes cliniques.

4. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La pandémie de Covid-19 est à l'origine d'un effondrement brutal de l'économie mondiale. La propagation progressive du virus a incité les autorités du monde entier à mettre en place des restrictions de mobilité et des mesures de santé publique afin d'aplatir la courbe des infections et d'éviter la surcharge des systèmes de santé. En conséquence, l'impact économique négatif de Covid-19 a été plus prononcé au deuxième trimestre de 2020 par rapport au premier trimestre.

L'important ralentissement économique mondial au cours du deuxième trimestre de 2020 a été illustré par la contraction du PIB dans les plus grandes économies mondiales, à l'exception de la Chine qui a enregistré une croissance du PIB de **3,2%** au cours du deuxième trimestre de 2020, contre une contraction de **6,8%** au premier trimestre. La relance économique de la Chine est attribuée à des mesures politiques qui comprennent des dépenses fiscales, des allègements fiscaux, une réduction des taux de prêt et un abaissement des exigences en matière de réserves afin de soutenir l'économie contre les ravages de la pandémie.

Le Bureau d'analyse économique (BEA) prévoit une contraction du PIB de **31,7%** au deuxième trimestre de 2020, pire que la contraction de **5%** du trimestre précédent. La baisse du PIB réel a reflété la baisse des dépenses de consommation personnelle (PCE), des exportations, des investissements fixes non résidentiels, des investissements privés en stocks, des investissements fixes résidentiels et des dépenses des gouvernements des États et des collectivités locales, qui ont été partiellement compensées par une augmentation des dépenses du

gouvernement fédéral.

Les contractions économiques trimestrielles notables enregistrées ont été de;

Royaume-Uni - 20.4 %
 France - 13.8 %
 Italie - 12.4 %
 Canada - 12 %
 Allemagne - 9.7 %
 États-Unis - 9.5 %
 Japon - 7.8 %

Source: Organização de Cooperação e Desenvolvimento Econômico (OCDE)

En conséquence, le produit intérieur brut (PIB) réel dans la zone OCDE est estimé avoir contracté de **9,8%** au cours du deuxième trimestre 2020, contre une baisse de **1,8%** au cours du trimestre précédent. Sur une base annuelle, la contraction du PIB pour la zone OCDE a été de **10,9%** au deuxième trimestre 2020, pire qu'une baisse de **0,9%** au trimestre précédent. D'autre part, l'Union européenne a enregistré une contraction de **14,1%** du PIB, contre une baisse de **2,5%** au cours du

En juin 2020, le ralentissement économique a été plus prononcé au deuxième trimestre qu'au premier car des mesures de distanciation sociale extrême ont été mises en place entre la mi-mars et mai 2020.

Source: OECD

trimestre qui s'est terminé en mars 2020.

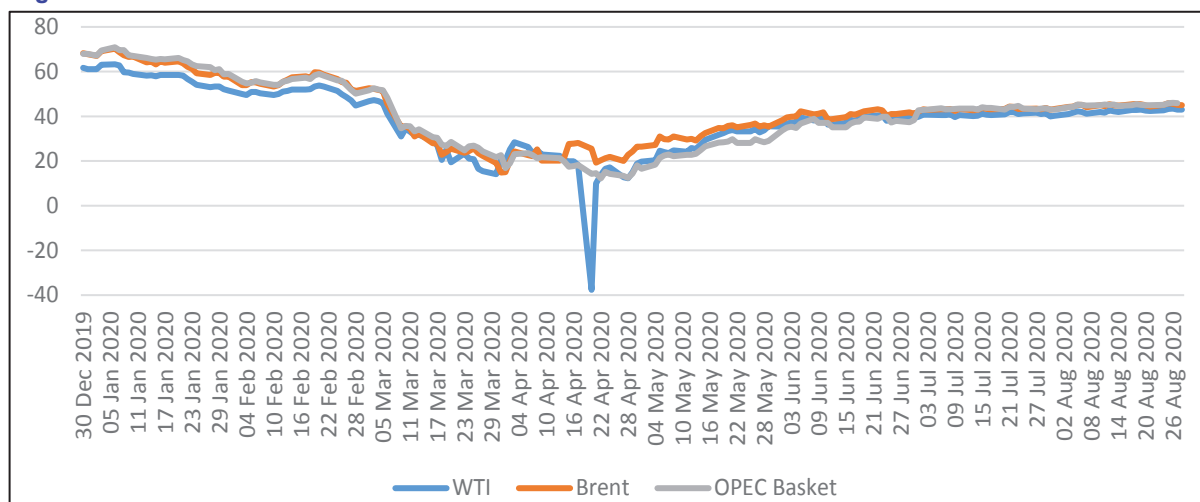
Le ralentissement dans le secteur des services a été particulièrement sévère dans les secteurs du tourisme, des transports et des loisirs. La production manufacturière a également été sévèrement touchée, mais pas autant que le secteur des services. Toutefois, une amélioration modérée de l'activité mondiale a suivi en mai 2020, les gouvernements ayant commencé à assouplir les mesures d'endiguement à des degrés divers et mis en œuvre des mesures de soutien sans précédent en matière de politique fiscale et monétaire. L'activité en Chine a repris de manière particulièrement rapide depuis l'assouplissement des mesures de confinement. Les entreprises ont repris leurs activités, bien que les taux d'utilisation des capacités restent inférieurs à la normale, en particulier parmi les petites et moyennes entreprises (PME).

4.1 Évolution des prix des produits de base

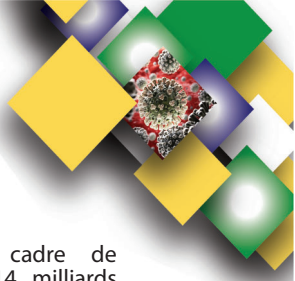
L'assouplissement des restrictions de mouvement a permis la restauration des activités économiques importantes et le maintien des accords de réduction de la production par les pays producteurs de pétrole a permis de soutenir le prix du pétrole à plus de **40 USD le baril**. En conséquence, entre le 31 juillet et le 28 août 2020, les prix du pétrole West Texas Intermediate (WTI), du Brent et du panier de l'OPEP ont augmenté de **6,7%**, **4%** et **6,6%** pour atteindre respectivement **42,97**, **45,05** et **24,85 USD (voir figure 2 ci-dessous)**.

Figure 2 : Prix du Brent, du panier de l'OPEP et du pétrole brut WTI

Figure 2



Source: US Energy Information Authority and Wall Street Journal, 2020



Selon les données de la London Bullion Market Association (LBMA), le prix de l'or a augmenté de **35,7%**, passant de **1 523 USD** l'once le 31 décembre 2019 à la valeur historique de **2 067,15 USD** l'once le 6 août 2020, avant de retomber à **1 957,35 USD** l'once le 28 août 2020. La stabilité du prix de l'or est soutenue par les incertitudes qui ont entraîné des turbulences sur les marchés financiers et un affaiblissement du USD, une augmentation des niveaux de la dette souveraine et de faibles rendements obligataires, reflétant les mesures de politique monétaire accommodantes mises en œuvre afin d'atténuer l'impact économique négatif de la pandémie.

4.2 Financement de COVID-19 par la Banque mondiale et le FMI entre mars et août 2020

Entre avril et juin 2020, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres entreprises internationales partenaires ont alloué des sommes considérables aux pays développés et en développement afin de lutter contre la propagation de Covid-19. Les détails de ce soutien financier

sont fournis ci-dessous :

(a) Fonds monétaire international

Depuis la fin mars 2020, le Conseil d'administration du FMI a approuvé, dans le cadre de ses diverses facilités de prêt et d'allègement du service de la dette, plusieurs aides financières et allègements du service de la dette en faveur des pays membres confrontés à l'impact économique de la pandémie de Covid-19. En avril, le FMI a fait appel à son Fonds fiduciaire pour l'endiguement et l'allègement des catastrophes (CRRT), afin de mettre à disposition des subventions destinées à couvrir les paiements de la dette de 25 pays pauvres et vulnérables envers le FMI pendant six mois. Au total, le FMI réalise actuellement environ **250 milliards USD**, soit un quart de sa capacité de prêt de **1 000 milliards USD**. Le tableau 2a présente les États membres de la SADC qui ont bénéficié de cette aide.

(b) Groupe de la Banque mondiale

La Banque mondiale a initialement mis à disposition 3,3 milliards USD de

subventions dans le cadre de l'enveloppe totale de 14 milliards USD. Elle a depuis actualisé cette enveloppe pour la porter à **160 milliards USD sur 15 mois** pour 100 pays. Dans ses récentes déclarations publiques, la Banque a annoncé que 50 milliards USD seraient mis à disposition sous forme de subventions ou de prêts hautement concessionnels.

Dans le cadre du premier décaissement, environ **1,9 milliard USD** est mis de côté pour 25 pays à faible et moyen revenu, ce qui inclut les subventions et les prêts. Sur les 100 pays, 39 se trouvent en Afrique subsaharienne. Près d'un tiers du total des projets se trouvent dans des situations de fragilité et de conflit.

La Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) ont également accéléré le soutien aux entreprises des pays en développement, notamment en matière de financement du commerce et de fonds de roulement afin de préserver le secteur privé, les emplois et les moyens de subsistance.

Tableau 2a : Financement d'urgence du FMI à partir d'août 2020

| Pays | Financement d'urgence | Montant approuvé | | Date d'approbation |
|--------------------|--|-------------------------|---------------------|--------------------|
| Comores | Facilité de crédit rapide (RCF) | 2,97 millions de DTS | 4,05 millions USD | 22 avril 2020 |
| | Instrument de financement rapide (IFR) | 5,93 millions de DTS | 8,08 millions USD | 22 avril 2020 |
| RDC | Facilité de crédit rapide (RCF) | 5,93 millions de DTS | 8,08 millions USD | 22 avril 2020 |
| Royaume d'Eswatini | Instrument de financement rapide (IFR) | 78,5 millions de DTS | 110,4 millions USD | 29 juillet 2020 |
| Lesotho | Instrument de financement rapide (IFR) | 23,24 millions de DTS | 32,6 millions USD | 29 juillet 2020 |
| | Facilité de crédit rapide (RCF) | 11,66 millions de DTS | 16,5 millions USD | 29 juillet 2020 |
| Madagascar | Facilité de crédit rapide (RCF) | 122,2 millions de DTS | 165,99 millions USD | 3 avril 2020 |
| | Facilité de crédit rapide (RCF) | 122,2 millions de DTS | 171,9 millions SD | 30 juillet 2020 |
| Malawi | Facilité de crédit rapide (RCF) | 66,44 millions de DTS | 91 millions USD | 1 mai 2020 |
| Mozambique | Facilité de crédit rapide (RCF) | 227,2 millions de DTS | 309 millions USD | 24 avril 2020 |
| Seychelles | Instrument de financement rapide (IFR) | 22,9 millions de DTS | 31,23 millions USD | 8 mai 2020 |
| Afrique du Sud | Instrument de financement rapide (IFR) | 3 051,2 millions de DTS | 4 300 millions USD | 27 juillet 2020 |

Source: Rapport du FMI août 2020

L'intervention du Groupe de la Banque sous forme de subventions, de prêts et de prises de participation est complétée par la suspension du service de la dette bilatérale, telle qu'approuvée par les gouverneurs de la Banque. Les pays éligibles à l'Association internationale de développement (IDA) qui demandent une suspension du service de leur dette bilatérale officielle disposeront de plus de ressources financières pour faire face à la pandémie de Covid-19 et financer des interventions d'urgence essentielles et vitales.

La réponse opérationnelle du Groupe de la Banque

- renforcera les systèmes de santé, soutiendra les ménages les plus pauvres
- créera des conditions favorables au maintien des moyens de subsistance et des emplois en faveur des personnes les plus touchées.

Les opérations par pays apporteront une aide

- aux familles les plus pauvres par le biais de transferts d'argent liquide et de soutien à l'emploi;
- maintiendront la sécurité alimentaire, la nutrition et la continuité des services essentiels tels que l'eau potable et l'éducation;
- cibleront les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les communautés déplacées de force, qui sont les plus susceptibles d'être durement touchées;
- et inciteront les communautés à soutenir les ménages vulnérables et à favoriser la cohésion sociale.

L'ampleur et la rapidité de la réponse du Groupe de la Banque sont essentielles afin d'aider les pays à atténuer les effets négatifs de la crise et à donner la priorité aux investissements dans le capital humain susceptibles d'accélérer la reprise.

4.3 Conditions d'allègement de la dette du Groupe de la Banque mondiale et du FMI

À l'avenir, le Groupe de la Banque mondiale et le FMI introduisent tous deux une approche plus systématique des défis liés à la dette auxquels le monde est confronté, notamment :

- L'allègement de la dette sous la forme d'une réduction du stock de la dette pour les pays très vulnérables à l'endettement. L'allègement de la dette pourrait s'inspirer de l'analyse de la viabilité de la dette du Groupe de la Banque mondiale et du FMI, telle qu'elle est appliquée dans le contexte actuel de faibles taux d'intérêt. Afin d'être efficace, un tel allègement

exigerait que tous les autres créanciers officiels et les créanciers privés fournissent un traitement comparable.

- Les nouveaux instruments de dette utilisés dans le cadre du financement de la dette arrivant à échéance pourraient comporter des clauses et des engagements qui rendraient le règlement futur de la dette plus simple, moins litigieux et moins long.
- Enfin, les pays prêteurs ont la possibilité d'adopter une législation nationale qui empêche les saisies d'actifs perturbatrices (en poursuivant les créanciers en justice) et limite les recouvrements préférentiels.

5. IMPACT SUR LES SECTEURS DESTIC

Initiatives en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC)

5.1 Africa Innovations Challenge 2020: atu-uat.org/

Le 20 août 2020, l'Union africaine des télécommunications (UAT) a lancé l'Africa Innovations Challenge 2020, un concours destiné à soutenir les jeunes innovateurs africains et à lutter contre la Covid-19. Le concours d'innovation, qui se déroule jusqu'au 14 octobre 2020, anticipe les innovations conçues avec la capacité de répondre aux problèmes de société, et en particulier, d'offrir des solutions uniques à l'Afrique pendant l'ère de Covid-19 et au-delà, ainsi que d'avoir la capacité de changer l'Afrique. Malgré le fait que la pandémie de Covid-19 a laissé les jeunes Africains dans une crise socio-économique difficile, le concours d'innovation vise à créer des opportunités pour les jeunes Africains. Les développements à ce sujet seront suivis par le Secrétaire qui les partagera avec les organisations de jeunesse de la région. Ces informations peuvent être consulté au lien ci-joint.

5.2 ITU Digital World SME Virtual Awards 2020

En outre, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a lancé l'appel à candidatures pour le ITU Digital World SME Virtual Awards 2020, qui se déroulera pour la première fois en ligne. Ces prix aideront les PME innovantes à présenter des solutions, à établir des connexions clés, à attirer des investissements et à obtenir une reconnaissance de valeur. Le prix vise à récompenser les innovations dans les domaines thématiques de la connectivité, des villes intelligentes et de la vie intelligente, de la santé en ligne et du financement numérique. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 5 octobre 2020. Des informations supplémentaires sont disponibles au lien ci-joint. **ITU Digital World SME Virtual Awards 2020:**

digital-world.itu.int/itu-digital-world-2020-sme-virtual-awards/

6. IMPACT SUR LES SECTEURS DES MÉTÉOROLOGIE

Comme tous les autres secteurs, le secteur de la météorologie a été sévèrement touché. La mise en œuvre des services d'information sur le climat dans la région d'Afrique australe pour le développement de la résilience aux catastrophes (SARCIS-DR) a pris du retard. Le déploiement des équipements météorologiques (serveur informatique à haute performance, systèmes de commutation automatique de messages et stations météorologiques automatiques) donnés aux États membres a pris un retard important. Le secteur de la météorologie a négocié avec les fournisseurs afin de procéder à une inspection virtuelle, puis à l'installation et à la mise en service des équipements dans les États membres bénéficiaires. Ces derniers renforceront ainsi leurs capacités en matière de prévision météorologique numérique et de modélisation du climat afin de soutenir la réponse à la réduction des risques de catastrophes.

7. TRANSPORT ET FACILITATION DU COMMERCE

7.1 Conformité et mise en œuvre des lignes directrices de la SADC et de la Tripartite sur la circulation des biens et des services pendant la pandémie de Covid-19

Certains États membres n'ont pas encore aligné leurs lois, règlements et lignes directrices en matière de circulation des biens et des services sur les lignes directrices de la SADC et de la Tripartite, ce qui entraîne de longues files d'attente et des retards aux frontières et augmente le coût du transport. Ces retards aux frontières sont exacerbés par l'insuffisance des capacités de contrôle dans certains États membres, ce qui provoque des attentes prolongées aux frontières pour les conducteurs et les membres d'équipage. Bien que les lignes directrices de la SADC et de la Tripartite stipulent, entre autres, que les résultats négatifs des tests sont valables pendant 14 jours à compter du jour où le prélèvement a été effectué, certains États membres insistent sur une période de validité de 3 jours seulement, ce qui accentue la nécessité de procéder à des tests de dépistage et entraîne des retards aux frontières. Les opérateurs de transport transfrontalier ont dû, dans certains cas, détourner les camions des corridors avec les pays qui insistent sur des tests de dépistage plus fréquents (tous les 3 jours) vers d'autres corridors, même si l'alternative choisie est plus longue.



7.2 Nouveaux obstacles non tarifaires

Le 17 août, le Conseil des affaires de la SADC, la Société allemande de développement et le secrétariat de la SADC ont organisé un atelier sur les obstacles non tarifaires (ONT), la logistique et le commerce transfrontalier afin de partager des informations sur les mesures prises en vue d'éliminer les ONT, auquel ont participé des fabricants, des détaillants et des entreprises de logistique. Le secrétariat de la SADC a fait une intervention sur les mesures qu'il a prises pour résoudre certains des ONT par l'élaboration des lignes directrices de la SADC et de la Tripartite, que les États membres ont été invités à respecter.

7.3 Mise à jour du système de suivi des trajets des couloirs (CTMS) et du système électronique régional de suivi des cargaisons et des conducteurs (RECDTS)

Le CTMS et le RECDTS sont des systèmes permettant de surveiller les mouvements des véhicules, des cargaisons, des conducteurs et des équipages ainsi que la santé de ces personnels. La première version du CTMS a été publiée le 22 juin et la deuxième version devrait être

disponible d'ici le 21 septembre et sera traduite dans les autres langues officielles de la Tripartite (arabe, français et portugais). La troisième version est attendue pour le 13 novembre et la quatrième devrait coïncider avec la mise en service du système Tripartite de registre des transports et de plateforme d'information (TRIPS) vers la fin de 2020/début 2021.

Cependant, le pilotage du CTMS sur le corridor du Trans Kalahari, des sections du corridor Walvis Bay Ndola Lubumbashi et du corridor Nord-Sud a été retardé principalement parce que les États membres n'ont pas encore acquis les appareils portables tels que les assistants numériques personnels (PDA) et d'autres équipements qui permettent aux fonctionnaires de s'interfacer avec le CTMS.

Les opérateurs du Botswana, de la Namibie et de la Zambie ont déjà commencé à s'enregistrer sur le CTMS, mais les États membres sont maintenant censés acquérir les PDA d'ici le 9 octobre. Une formation à l'utilisation des PDA sera alors entreprise et le pilotage débutera le 19 octobre sur toute section des couloirs prête à être pilotée. Une fois l'expérimentation terminée, le CTMS sera déployé dans d'autres couloirs en fonction de l'état de préparation des États membres. Les États membres sont

encore appelés à nommer des équipes nationales de coordination du CTMS avec un Coordinateur chargé de coordonner le pilotage et la mise en œuvre du CTMS. Ces équipes seront communiquées au Secrétariat de la SADC afin de faciliter la coordination régionale du pilotage et de la mise en œuvre du CTMS.

Le RECDTS est utilisé dans la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et a déjà été testé sur le corridor nord et est prêt à être déployé dans d'autres corridors de la CAE. En effet, le bailleur de fonds qui finance le RECDTS assure également le financement des PDA et d'autres équipements accessoires et il n'est donc pas nécessaire que les États membres recherchent des fonds pour acquérir ces articles comme c'est le cas avec le CTMS. Le CTMS sera interfacé avec le REDTS afin d'assurer l'interopérabilité des deux systèmes.

Les opérateurs de transport des États membres pilotes continuent à enregistrer leur participation au CTMS et à télécharger les informations sur les conducteurs et les véhicules en prévision du projet pilote et des projets ultérieurs. L'adoption du CTMS par les opérateurs est importante et encourageante car ils en voient les avantages et les bénéfices pour le bien-être des conducteurs et des entreprises.

Tableau 3: Développements récents sur les mesures de confinement des pays qui ont un impact sur la facilitation des transports

| | |
|----------------|---|
| Angola | L'Angola est placé dans un état sinistre jusqu'à nouvel ordre. La plupart des magasins et des services sont désormais autorisés à fonctionner avec certaines restrictions. |
| Botswana | Le 16 août, les mesures de confinement de deux semaines dans le Grand Gaborone a été levée, mais les autorités ont maintenu certaines restrictions. Les rassemblements de plus de deux personnes restent limités, tandis que les écoles de Gaborone ont ouvert progressivement à partir du mardi 18 août 2020. Les écoles restent ouvertes ailleurs au Botswana, tandis que les déplacements entre les différentes zones du pays nécessitent un permis. |
| Lesotho | Grâce à une Gazette extraordinaire du 24 août, les mesures de confinement ont été assouplies et davantage d'activités commerciales et sociales ont été autorisées, à condition qu'elles soient conformes aux pratiques d'hygiène recommandées par l'OMS. |
| Mozambique | Le 5 août, la République du Mozambique a déclaré un nouvel état d'urgence qui sera en vigueur du 8 août au 6 septembre 2020 et qui permet de continuer à appliquer les mesures restrictives visant à prévenir et à contrôler la pandémie, notamment le port obligatoire de masques faciaux dans les espaces publics, les mesures de distanciation sociale et la limitation des rassemblements sociaux et des activités de loisirs. Une approche progressive de la relance des activités économiques et sociales a été annoncée : activités à faible risque, par exemple ouverture d'écoles professionnelles à partir du 18 août ; activités à risque moyen, par exemple ouverture de cinémas et de casinos à partir du 1er septembre, et activités à risque élevé, par exemple ouverture d'écoles primaires et secondaires à partir du 1er octobre. |
| Namibie | Le 12 août, la Namibie a été contrainte de retourner à un niveau de confinement plus strict (niveau 3), après avoir enregistré une augmentation des cas de Covid-19. Cette mesure sera en vigueur jusqu'au 28 août. |
| Afrique du Sud | L'Afrique du Sud a été placée au niveau 2 du niveau 3 de son système d'alerte aux coronavirus en cinq étapes, ce qui signifie la suppression de la quasi-totalité des restrictions à la relance des activités économiques dans la plupart des secteurs. Les voyages entre les provinces sont désormais autorisés, mais les restrictions sur les voyages internationaux restent en place, ainsi que l'interdiction de rassembler plus de cinquante (50) personnes et des foules lors d'événements sportifs. Le tourisme au niveau national a repris. Les voyages à longue distance par tous les modes de transport (avion, route et rail), sur la base des restrictions de santé publique de l'OMS, ont repris à l'intérieur du pays. |
| Zimbabwe | Le Zimbabwe maintient les mesures de confinement de niveau 2 pour une durée indéterminée. Cependant, les progrès réalisés seront examinés toutes les deux semaines. Les entreprises telles que les fabricants, les supermarchés et les banques, qui ont été autorisées à poursuivre leurs activités, verront leurs heures d'ouverture prolongées de six (6) heures maximum au-delà de huit heures entre 8h00 et 16h30. |



UNE RÉGION, SEIZE NATIONS TRAVAILLANT POUR UN AVENIR COMMUN



[www..sadc.int](http://www.sadc.int)



[sadc_secretariat](https://www.instagram.com/sadc_secretariat)



[facebook.com/sadc.int](https://www.facebook.com/sadc.int)



[@SADC_News](https://twitter.com/SADC_News)



prinfo@sadc.int



[youtube.com/sadc.int](https://www.youtube.com/sadc.int)



ANGOLA



BOTSWANA



UNION OF
COMOROS



DEMOCRATIC
REPUBLIC
OF CONGO



ESWATINI



LESOTHO



MADAGASCAR



MALAWI



MAURITIUS



MOZAMBIQUE



NAMIBIA



SEYCHELLES



SOUTH AFRICA



UNITED
REPUBLIC
OF TANZANIA



ZAMBIA



ZIMBABWE

À PROPOS DE LA SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et soutenue par les pays de l'Afrique australe qui cherche à promouvoir la coopération socio-économique, politique et sécuritaire parmi ses États membres et à stimuler l'intégration régionale en vue d'atteindre la paix, la stabilité et la prospérité. Les États membres sont : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Les informations présentées dans la présente publication sont susceptibles d'être reproduites, utilisées et partagées sous réserve de la reconnaissance pleine et entière du Secrétariat de la SADC
Southern African Development Community (SADC), SADC House, Plot No. 54385
Central Business District, Private Bag 0095, Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863, Fax: +267 397 2848/3181070, Website: www.sadc.int
Email: prinfo@sadc.int or registry@sadc.int or webmaster@sadc.int

@2020 SADC Secretariat